

Basamaïs®



Herbicide de post-levée multiculture.

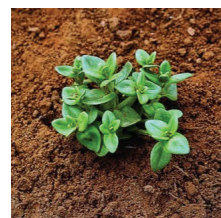
Basamaïs® permet un désherbage d'implantation des jeunes prairies.

Basamaïs® est sélectif (même en association) :

- > des graminées fourragères : dactyle, fétuque, ray-grass,
- > du trèfle blanc.

■ Un spectre dicotylédones « extra large »

Amarante verte	Laiteron rude	Pourpier	>95%	70 à 85%	<50%
Amarante réfléchie	Lamier	Ravenelle	85 à 95%	50 à 70%	
Ambroisie à feuille d'armoise	Linaire elatine	Renoncule			
Arroche étalée	Matricaire camomille	Renouée f. de patience			
Capselle	Mercuriale annuelle	Renouée des oiseaux			
Chénopode blanc	Morelle noire	Renouée liseron			
Chénopode hybride	Mouron des oiseaux	Renouée persicaire			
Chénopode polysperme	Mouron des champs	Sanve			
Datura stramoine	Pensée des champs	Séneçon commun			
Fumeterre officinale	Phytolaque	Spergule des champs			
Laiteron des champs	Plantain majeur	Véronique de perse			



Mouron des champs

Basamaïs® permet de lutter contre les mourons et limite les renoncules (stade jeune), adventices particulièrement gênantes pour l'implantation des prairies.



Renoncule des champs

■ Une très grande polyvalence

Basamaïs® s'utilise sur : maïs grain et fourrage, maïs doux, sorgho, prairies : ray-grass, dactyle, fétuque et trèfle blanc.

■ Conditions d'application sur prairies

Automne

(jusqu'au 25/09 au stade BBCH 10-19, jusqu'au 15/10 stade BBCH 20-39)

Basamaïs à
2,1 L/ha

Printemps

(à partir du 15 mars au stade BBCH 10-19)

Basamaïs à
2,1 L/ha

> prairies jeunes : jusqu'au 25 septembre

- Jusqu'à début tallage pour le ray-grass, le dactyle et la fétuque,
- Jusqu'à 9 feuilles pour le trèfle blanc.

> prairies développées : jusqu'au 15 octobre

- à partir du tallage pour le ray-grass, le dactyle et la fétuque,
- à partir du développement des pousses secondaires pour le trèfle blanc.

> Ne pas utiliser Basamaïs du 15 octobre au printemps.

- Jusqu'à début tallage pour le ray-grass, le dactyle et la fétuque,
- Jusqu'à 9 feuilles pour le trèfle blanc.

Conditions d'utilisation et stades limites

Conditions d'utilisation

- > Temps poussant,
- > Bonne luminosité,
- > Température minimum de 8-10°C, stable,
- > Pression maximum de 2,5 bars.

Stades limites d'utilisation

- > Stades minimums sur prairies :
2 feuilles pour les graminées,
2 feuilles trifoliées pour le trèfle,
- > Pas de stade limite pour le maïs.

Fiche d'identité Basamaïs®

Basamaïs® : marque déposée BASF.

Autorisation de vente : n°9100065.

Composition : 480 g/L de bentazone.

Formulation : concentré soluble (SL).

Usages et doses autorisées :

Désherbage maïs, maïs doux, sorgho, dactyle, fétuque, ray-grass, trèfle blanc : 2,5 L/ha.

Nombre maximum de traitement par an :

Maïs, Maïs doux et Sorgho : 1 (ne pas appliquer plus de 1 500 g de bentazone par hectare et par an).

Délai avant récolte (DAR) :

Sorgho : 90 jours.

Maïs doux et maïs fourrage : 28 jours.

Maïs grain : stade BBCH35.

Distance aux points d'eau (ZNT) : respecter une zone non traitées de 5m.

Délai de rentrée dans la culture : 48 heures après le traitement.

Protection utilisateur lors de la manipulation et l'application du produit :

Gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtement de travail de niveau de protection 4.

Classement :



Danger

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H318 : provoque des lésions oculaires graves

H332 : nocif par inhalation

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Sp1 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de la bentazone à plus de 1,5 kg de bentazone/ha/an.

Sp2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur prairies en période de drainage (printemps).

Recommandation gestion responsable bentazone :

Recommandations BASF

Afin de protéger les ressources en eau :

1 Pour tous les usages : ne pas dépasser 1000 g/ha/an de bentazone.

2 En cultures de prairies : respecter les préconisations d'emploi décrites au recto du document 'Conditions d'application sur PRAIRIES ».

3 Sur les zones de captage (pour toutes les cultures sur lesquelles le produit est autorisé) :

- interdiction sur les sols dont le taux de matière organique est < 1,7%

- interdiction sur les sols sensibles aux transferts (sols superficiels ou sols avec nappes peu profondes).

10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION

- 1 ▶ Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé. ✓
- 2 ▶ Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi. ✓
- 3 ▶ Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes). ✓
- 4 ▶ Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application. ✓
- 5 ▶ Surveiller le remplissage et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse). ✓
- 6 ▶ Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Adivalor. ✓

PENDANT L'APPLICATION

- 7 ▶ Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments. ✓

APRÈS L'APPLICATION

- 8 ▶ Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle. ✓
- 9 ▶ Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche. ✓
- 10 ▶ Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF Agro recommande le procédé Osmofil®. ✓

Contacts utiles

Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF Agro	☎ N°Azur 0 810 02 30 33 ou www.basf-agro.fr
Une question de santé	MSA	☎ N° Vert 0 800 887 887 APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	☎ N°Azur 0810 12 18 85 ou www.adivalor.fr